



**Rapport d'avancement des travaux
de la Commission Locale de l'Eau
du bassin du Loiret**

ANNÉE 2006

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
CALENDRIER.....	4
TRAVAUX DE L'ANNEE 2006	6
BUDGET 2006.....	10
ANNEXES	13

Introduction

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a institué l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) sur le bassin Loire Bretagne pour fixer les grandes orientations dans le domaine de la gestion de l'eau (schéma approuvé par arrêté préfectoral le 26 juillet 1996).

Pour mettre en œuvre localement les recommandations du SDAGE, la Commission Locale de l'Eau du bassin du Loiret est chargée d'élaborer un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin du Loiret. Les 5 enjeux identifiés du SAGE visant une gestion équilibrée de la ressource en eau sont :

- la restauration de la qualité des eaux souterraines et de surface,
- la sécurité de l'approvisionnement en eau potable,
- la protection contre les inondations,
- la satisfaction de l'ensemble des usagers professionnels et de loisirs,
- la recherche d'une plus grande diversité des milieux aquatiques.

Le bassin versant du Loiret est un milieu riche et sensible, objet d'enjeux pouvant justifier l'engagement d'une telle procédure.

Le SAGE est un outil de planification visant à organiser l'avenir dans le domaine de l'eau. Le SAGE se doit d'être à la fois un document réglementaire, qui réunisse un large consensus, mais il doit aussi définir un programme d'actions. Ce programme détaillé contiendra des objectifs précis de réalisation qui seront chiffrés (échéance, objectifs de qualité et budget). A terme, le SAGE met en place une gestion cohérente et concertée de l'eau sur l'ensemble du bassin du Loiret. Il fixe également des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques.

L'année 2006 est notamment marquée par la validation de l'étape « Tendances et scénarios » de l'élaboration du SAGE, le lancement de l'étude complémentaire sur la détermination de l'origine des matières en suspension et l'élaboration du bulletin de communication n° 4 de l'Echo du Val.

Calendrier

Phase I : Phase préliminaire = procédure administrative	janvier 1998 février 1998 à septembre 1998 14 janvier 1999 26 octobre 1999	saisie de la préfecture par l'ADAPRILS étude préliminaire du BCEOM financée par l'agence de l'eau arrêté préfectoral délimitant le périmètre arrêté préfectoral constituant la CLE
Phase II : Elaboration = rédaction du SAGE	17 novembre 1999 7 mars 2000 7 avril 2000 8 juin 2000 3 juillet 2000 10 juillet 2000 24 juillet 2000 3 octobre 2000 10 octobre 2000 fin 2000 15 janvier 2001 26 février 2001 11 et 18 mars 2001 22 juin 2001 25 juin 2001 29 Août 2001 12 Septembre 2001 19 septembre 2001 19 avril 2002 18 décembre 2002 17 janvier 2003 13 février 2003 18 juin 2003 9 juillet 2003 4 novembre 2003 12 novembre 2003 24 mai 2004 29 septembre 2004 29 octobre 2004 4 novembre 2004 16 novembre 2004 24 novembre 2004 30 novembre 2004 17 décembre 2004 3 mars 2005 14 avril 2005 18 mai 2005	CLE : élection du Président groupe de travail : constitution du bureau CLE : mise en place du bureau groupe de travail : règlement intérieur, structure support bureau : règlement intérieur, structure support CLE : pas de quorum CLE : règlement intérieur, structure support bureau : recrutement, financement CLE : recrutement, financement signature d'un protocole d'accord avec la CCAO recrutement d'un animateur groupe de travail : marché d'étude élections municipales constitution de la 2 ^{ème} CLE CLE : élection du Président Bureau : marché état des lieux diagnostic CLE : marché état des lieux diagnostic Comité de pilotage : lancement du marché d'étude Lancement de l'étude Validation de l'état des lieux Signature d'un protocole d'accord pour la mise en place d'un contrat de bassin sur le Loiret Lancement de la phase diagnostic Bureau de la CLE CLE : Présentation du diagnostic Départ de l'animateur de la CLE Bureau de la CLE Recrutement d'un nouvel animateur de la CLE Bureau : Diagnostic et contrat de bassin CLE : Validation du diagnostic Groupe « Communication » : site internet et écho du Val n°2 Groupe « Qualité des eaux » : contrat de bassin Groupe « Usages et diversité des milieux piscicoles » : contrat de bassin Groupe « Inondations » : contrat de bassin Bureau : études complémentaires au diagnostic et actions pilotes du contrat de bassin Bureau : examen du cahier des charges pour les phases restantes de l'élaboration du SAGE Signature de l'avenant n°1 au protocole d'accord pour la mise en place d'un contrat de bassin sur le Loiret Groupe « Communication » : écho du Val n°3

Etat des lieux
↑
↓

Diagnostic
↑
↓

Tendances
et scénarios
↑

Tendances et scénarios	6 juin 2005	Groupe « Qualité des eaux » : actions pilotes et préparation de la phase scénario tendanciel
	15 juin 2005	Groupe « Usages et diversité des milieux piscicoles » : actions pilotes et préparation de la phase scénario tendanciel
	23 juin 2005	Groupe « Inondations » : actions pilotes et préparation de la phase scénario tendanciel
	27 juin 2005	Bureau : lancement de l'étude
	19 octobre	Bureau : Bilan de l'année 2005 et perspectives pour 2006
	8 novembre 2005	Groupe « Qualité des eaux » : scénario tendanciel
	10 novembre 2005	Groupe « Inondations » : scénario tendanciel
	18 novembre 2005	Groupe « Usages et diversité des milieux piscicoles » : scénario tendanciel
	10 janvier 2006	Groupe « Inondations » : scénario tendanciel
	17 janvier 2006	Groupe « Qualité des eaux » : scénario tendanciel
	18 janvier 2006	Groupe « Usages et diversité des milieux » : scénario tendanciel
	6 mars 2006	Bureau : validation du rapport scénario tendanciel, étude sur les MES et budget.
	6 avril 2006	Groupe « Qualité des eaux » : scénarios contrastés
	10 avril 2006	Groupe « Inondations » : scénarios contrastés
	13 avril 2006	Groupe « Usages et diversité des milieux » : scénarios contrastés
12 juin 2006	Groupe « Communication » : scénarios contrastés et écho du Val n°4	
20 juin 2006	Bureau : scénarios contrastés, révision du SDAGE	
5 septembre 2006	Journée de travail avec les 3 groupes de travail : scénarios contrastés	
27 octobre 2006	Bureau : validation du rapport scénarios contrastés	
12 décembre 2006	CLE : approbation de la phase « Tendances et scénarios »	
Phase III : Mise en œuvre

Travaux de l'année 2006

La Commission Locale de l'Eau (CLE), instance délibérative garante de l'application du principe de participation, est dénuée de toute personnalité juridique. Elle ne peut donc pas passer des actes à caractère administratif de nature exécutoire. Il est nécessaire qu'une structure existante accepte d'assurer à sa place les missions d'ordre juridique et de gestion administrative et financière, afin de lui permettre de mettre en œuvre les décisions qu'elle est amenée à prendre.

Ainsi, la CLE a signé, par l'intermédiaire de son Président, un protocole d'accord avec la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (l'AggLO) le 8 février 2001 dans laquelle l'AggLO s'engage jusqu'à l'approbation du SAGE par le Préfet, à assurer :

- le fonctionnement administratif de la CLE,
- la mobilisation des participations financières,
- la maîtrise d'ouvrage des études,
- le recrutement du personnel.

Pour ce faire, l'AggLO a fait le choix d'individualiser comptablement les recettes et les dépenses concernées au sein de son budget général par la fonction 831. Seules sont individualisées les recettes et les dépenses directes.

➤ **Approbation de l'étape « Tendances et scénarios » de l'élaboration du SAGE**

La concertation menée au cours de l'année 2005 a permis de présenter un rapport sur les tendances à l'horizon 2015, qui a été validé par le Bureau de la CLE le 6 mars 2006. Un inventaire des zones humides de toute la partie Val du bassin versant, a également été diffusé aux membres du Bureau. Cet inventaire a été réalisé sous forme d'atlas avec, pour chaque zone humide, l'identification de ses caractéristiques principales, des fonctions qu'elle assure (rétention des crues, qualité de l'eau, écologie, débits,...) et des orientations en termes de mesures, qui pourraient être préconisées dans le cadre du SAGE.

La concertation a été poursuivie sur le choix des scénarios contrastés au cours de l'année 2006 au travers de réunions de travail en groupes thématiques à Férolles, Sandillon et Olivet (2 réunions de chaque groupe de travail thématiques) et de réunions du Bureau (réuni 3 fois en 2006). Les scénarios contrastés étant composés d'hypothèses alternatives de développement des usages de l'eau et de programmes d'actions complémentaires permettant d'atteindre l'objectif de bon état des eaux, conformément à la Directive Cadre sur l'Eau.

Ce travail de concertation a permis à la CLE, réunie en séance plénière le 12 décembre 2006, d'approuver la phase « Tendances et scénarios » du SAGE et d'entamer ainsi la phase « Stratégie globale », dernière phase avant la rédaction du document définitif du SAGE.

Les compte-rendus de ces réunions sont présentés en annexes du présent rapport d'activités.

En 2007, la CLE, aidée par les bureaux d'études, devra déterminer la stratégie globale du SAGE, qui sera élaborée à partir du scénario contrasté retenu précédemment par la CLE,

développé en actions plus précises (règlement, maîtres d'ouvrage, financements, calendrier d'actions, tableau de bord).

➤ **Lancement de l'étude complémentaire sur les matières en suspension**

De la confluence avec le Dhuy jusqu'au pont Saint-Nicolas, la rivière du Loiret forme une succession de bassins mis en place lors de la création des moulins à grain. Ces derniers constituent désormais un patrimoine historique et architectural riche qui aboutit cependant à une artificialisation du cours d'eau et entrave la libre circulation.

Depuis plusieurs années, ces bassins sont le siège d'importants phénomènes d'envasement qui occasionnent des gênes aux riverains et aux usages de loisirs, mais aussi et surtout, nuit gravement à la qualité des milieux.

Le Loiret, sur sa portion non domaniale, se caractérise notamment par la faible pente des bassins situés en amont du moulin de Saint-Samson, les faibles débits à l'étiage, le cloisonnement de la rivière et la largeur des bassins. Ces éléments sont autant de facteurs favorables à la sédimentation de la charge solide de la rivière.

Un des enjeux du SAGE est de lutter contre l'envasement du Loiret sur sa partie amont. Pour ce faire, la CLE a souhaité qu'une étude visant à caractériser l'origine des apports en matières en suspension soit lancée. Le cahier des charges de cette étude a été validé par le Bureau le 6 mars 2006. Cette étude permettra, in fine, d'établir les priorités d'actions afin de lutter efficacement contre l'envasement.

Après avis de publicité aux bureaux d'étude, l'étude a été notifiée au bureau d'études GEO-HYD le 1^{er} août 2006 pour un montant de 71 369,63 € TTC. Cette étude est menée sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglo, avec des financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (60%), du Conseil régional (25%), du Département (8%) et de l'Agglo (7%).

➤ **Elaboration du SAGE et révision du SDAGE**

Afin de mettre en œuvre l'objectif de la Directive Cadre sur l'Eau d'atteindre le bon état des eaux d'ici 2015, le SDAGE Loire-Bretagne qui date de 1996 est en cours de révision. En particulier, un programme de mesures et d'actions est en cours d'élaboration. Ce programme devra être compatible avec celui du SAGE du Loiret sur son bassin versant. C'est pourquoi les Présidents et les animateurs de SAGE, ainsi que certains membres des CLE participent à cette démarche au travers de différentes instances (commissions géographiques pour les Présidents de la CLE et réunions de MISE et des comités techniques territoriaux pour les animateurs de CLE).

Ainsi, l'animateur a-t-il eu pour rôle en 2006 de participer à ces différentes réunions pour à la fois faire remonter les informations issues du bassin versant du Loiret et d'autre part faire en sorte d'intégrer les informations issues du SDAGE dans le processus d'élaboration du SAGE. Ce travail a été réalisé au travers de réunions de la MISE (9 février et 15 septembre 2006) et des CTT (15 mars et 20 juin 2006). Ces réunions ont porté sur :

- le programme de mesures et d'actions du futur SDAGE,
- la définition des masses d'eau pour les très petits cours d'eau,

- les objectifs environnementaux sur le bassin versant du Loiret d'ici 2015, en particulier sur le paramètre « Morphologie ».

➤ **Actions de communication**

Echo du Val et site internet

Le groupe de travail « Communication » de la CLE s'est réuni pour élaborer le contenu du 4^{ème} numéro de l'écho du Val le 12 juin 2006. Ce numéro présente une synthèse des tendances du bassin versant à l'horizon 2015 au travers des différents enjeux du SAGE, un article détaillé sur la question de l'eau potable et enfin des actions pilotes ou remarquables mises en œuvre sur le bassin versant.

En parallèle, les pages internet dédiées à la CLE et hébergées sur le site de l'Agglo ont été régulièrement mises à jour (mises en ligne des compte-rendus et des numéros des échos du Val notamment). Adresse du site : www.agglo-orleans.fr, rubrique « Agir » puis « Commission Locale de l'Eau ».

Diffusion des documents du GREPPES

La plaquette de sensibilisation à destination des jardiniers amateurs sur l'utilisation des produits phytosanitaires a été diffusée au cours de l'année 2006 aux personnes qui en ont fait la demande (élus de collectivités locales, particuliers, présidents d'association).

➤ **Les actions menées sur le bassin versant**

En 2006, plusieurs actions touchant les enjeux du SAGE ont vu le jour.

Certaines de ces actions sont des pilotes du contrat de bassin versant initié par le Conseil Régional avec la CLE :

- Construction d'une aire de lavage-remplissage avec lit biologique pour la dégradation des résidus de produits phytosanitaires dans les services techniques de la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin,
- Actions de communication et de sensibilisation auprès des agriculteurs pour la protection de la ressource en eau des captages du Val de la Ville d'Orléans,
- Programme de sensibilisation des particuliers par rapport aux risques d'inondations,
- Schéma directeur des eaux pluviales sur le territoire de l'Agglo.

Par ailleurs, en complément de ces actions pilotes du contrat de bassin, d'autres actions ont été menées en 2006 par des acteurs membres de la CLE :

- Approbation du programme de restauration-entretien des cours d'eau du bassin versant par le SIBL,
- Lancement d'une étude d'impact sur l'effacement des ouvrages hydrauliques du Dhuy, menée par le SIBL,
- Mise en place d'un essai sur le désherbage thermique sur la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin,
- Reconduction de la convention tripartite Ville d'Orléans – Chambre d'agriculture – Lyonnaise des Eaux pour la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles dans les périmètres de protection des captages du Val,

- Actions de diversification du Loiret domanial menées par l'APSL,
- Réalisations de diagnostic biodiversité dans les exploitations agricoles par l'APSL et l'association des Naturalistes Orléanais,
- ...

Certaines de ces actions ont fait l'objet de présentations et de discussions en réunions des groupes de travail de la CLE ou du Bureau. Ces actions pilotes et ponctuelles augurent du programme plus global qui sera élaboré par la CLE dans les prochaines phases d'élaboration du SAGE.

L'action de la construction du lit biologique à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin a fait l'objet d'un rapport technique et financier diffusé aux partenaires de l'opération.

➤ **Autres actions de la CLE**

- Proposition d'un nouveau règlement intérieur de la CLE pour prendre en compte le nouveau décret sur le fonctionnement des CLE,
- Participation de l'animateur aux réunions de travail sur l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2006 « établissant la carte des cours d'eau le long desquels une bande enherbée doit être implantée obligatoirement »,
- Participation du Président et de l'animateur aux réunions du SAGE Nappe de Beauce,
- Participation de l'animateur aux réunions du GREPPES,
- Participation de l'animateur aux journées des animateurs de SAGE les 16 et 17 mai 2006.

Budget 2006

En application de la convention approuvée par le Conseil de Communauté du 25 octobre 2000, l'Agglo est la structure support de la CLE et assure à ce titre la maîtrise d'ouvrage de ses opérations.

Les mouvements budgétaires relatifs à l'activité de la CLE sont retracés au sein de la fonction 831 du budget principal. Ces mouvements sont intégrés à la section fonctionnement du budget principal.

Dépenses

En 2006, les dépenses s'élèvent à 121 001,81 € TTC. Ces dépenses comprennent les frais de personnel et les autres charges de gestion courante qui s'y rattachent, les actions de communication et les dépenses correspondantes aux factures relatives à l'étude d'élaboration du SAGE (marché passé avec les bureaux d'études HYDRATEC et IEA). Ces dépenses représentent les charges directes : les dépenses d'électricité, téléphone, affranchissement, locaux, etc. ne peuvent être identifiées spécifiquement pour la CLE.

Recettes

En 2006, le montant des recettes encaissées en 2006 s'élèvent à 108 504,02 € TTC. Ces recettes comprennent la participation annuelle du SIBL pour un montant de 3 048,98 € et la participation annuelle des communes pour un montant de 21 137,53 €. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne participe aux frais de salaires et charges à hauteur de 34 548,59 € et aux dépenses de communication à hauteur de 1 170,92 €. La Région participe aux dépenses de communication à hauteur de 1 326 €.

Enfin, des recettes complémentaires relatives aux subventions pour l'étude d'élaboration du SAGE seront perçues à partir de 2007 et n'apparaissent donc pas sur le budget 2006.

Le tableau suivant présente les éléments du budget réalisé 2006 de la CLE avec le détail concernant la participation des communes.

Budget 2006 de la CLE

	Dépenses réalisées (€ TTC)		Recettes perçues pour 2006 (€ TTC)		
Dépenses annuelles incompressibles	Frais de personnel <i>(1 poste d'animateur + ½ poste de secrétaire)</i>	51 904,77 €	58 735,10 €	SIBL	3 048,98 €
	Autres frais de fonctionnement	377 €		Communes	21 137,53 €
				Agence de l'eau ⁽²⁾	34 548,59 €
Dépenses récurrentes	Edition de l'Echo du Val n°4 ⁽¹⁾	3 903,05 €	2 496,92 €	Agence de l'eau	1 170,92 €
				Région	1 326 €
Dépenses non récurrentes	Etude du SAGE (HYDRATEC et IEA)	64 816,99 €	47 272 €	Agence de l'Eau ⁽³⁾	36 846 €
				Région ⁽⁴⁾	0 €
				Département ⁽⁵⁾	10 426 €
Total	121 001,81 € TTC		108 504,02 € TTC		

(1) Les dépenses de communication en 2006 comprennent l'édition du bulletin l'écho du Val n°4 pour 3 500,69 €, les droits d'auteur pour 211 € et la mise sous plis pour 191,36 € TTC.

(2) La subvention de l'agence de l'eau porte sur la période mai 2005-mai 2006 (date anniversaire de l'embauche de l'animateur).

(3) La subvention de l'agence de l'eau correspond au premier acompte de la subvention totale pour l'étude principale (HYDRATEC), d'un montant de 92 115 €.

(4) Le premier acompte de la subvention de la Région sera perçu à partir de 2007. Il est prévu une subvention totale de 46 058 €.

(5) La subvention du Département correspond au premier acompte de la subvention totale pour l'étude principale (HYDRATEC) et l'étude sur les MES (GEO-HYD), d'un montant de 20 852 €.

Il est par ailleurs signalé que la colonne des dépenses du tableau ne prend en compte que les seules charges directes. Toutes les dépenses indirectes de fonctionnement (utilisation d'un véhicule, location bureau, reprographie, énergie, fluide,...) sont prises en charge par l'Agglo et ne peuvent être identifiées spécifiquement pour la CLE.

Détail de la participation financière des communes en 2006

Article 7 des conventions :

« La présente convention est conclue pour la durée d'élaboration du SAGE du bassin du Loiret, dans la limite de 5 années à compter de sa signature par le Président de la CCAO. Si nécessaire, une nouvelle convention pourra être signée. »

Communes	Montant de la participation pour 2006	Echéance de la convention
Darvoy	324,00 €	5 juillet 2007
Férolles	449,75 €	
Guilly	396,26 €	
Jargeau	645,03 €	
Mareau-aux-Prés	104,88 €	
Neuvy-en-Sullias	519,92 €	
Olivet	2 096,05 €	
Orléans	10 019,73 €	
Ouvrouer-les-Champs	249,81 €	
Saint-Cyr-en-Val	824,07 €	
Saint-Denis-en-Val	972,77 €	
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	359,00 €	
Saint-Jean-le-Blanc	884,31 €	
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	662,28 €	
Sandillon	1 148,86 €	
Vienne-en-Val	632,20 €	
Tigy	848,61 €	17 juillet 2007
TOTAL	21 137,53 €	

Pour mémoire, les 4 communes : Marcilly-en-Villette, Viglain, Sully-sur-Loire et Sigloy n'ont pas signé de convention de participation financière.

Annexes

► **Compte-rendus de réunion**

○ **CLE plénière**

- Compte-rendu de la réunion plénière du 12 décembre 2006

○ **Bureau**

- Compte-rendu de la réunion du bureau du 6 mars 2006
- Compte-rendu de la réunion du bureau du 20 juin 2006
- Compte-rendu de la réunion du bureau du 27 octobre 2006

○ **Groupes de travail thématiques**

- Eléments de travail pour la réunion du groupe Qualité des eaux et sécurité de l'approvisionnement en eau potable du 6 avril 2006
- Eléments de travail pour la réunion du groupe Inondations du 10 avril 2006
- Eléments de travail pour la réunion du groupe Usages et diversité des milieux aquatiques du 13 avril 2006

► **Contrat de bassin du Loiret**

- Courrier d'envoi du rapport technique et financier sur la construction de l'aire de lavage-remplissage avec lit biologique

► **Communication**

- Echo du Val n°4